

LES PARCS NATIONAUX D'HIER À AUJOURD'HUI



Gardes-moniteurs en observation rapaces

Le premier parc national est né en 1872 aux Etats-Unis dans la région de Yellowstone. Au début du XX^{ème} siècle, l'idée de créer un parc national en France connaît elle aussi un certain succès. Suite à de nombreux débats passionnés, naissent les parcs nationaux français. Bien qu'inspirés des parcs américains, ils possèdent une organisation géographique qui leur est propre avec une zone centrale et une zone périphérique, aujourd'hui dénommées zone cœur et aire optimale d'adhésion.

D'abord conçus pour préserver les paysages et développer le tourisme, les parcs nationaux sont peu à peu devenus des espaces de protection et de conservation des **écosystèmes** mais aussi du patrimoine culturel. Ces espaces libres et ouverts à tous sont également des lieux de vie où cohabitent l'homme et la nature (**pastoralisme**, tourisme,...). Cette cohabitation est rendue possible grâce à une réglementation commune à tous les parcs nationaux français, basée sur le respect de l'autre et de la nature. Cette réglementation est plus souple dans l'aire optimale d'adhésion afin de permettre le développement économique des vallées. Les gardes-moniteurs suivent et surveillent la faune et la flore, mènent des actions de sensibilisation à l'environnement et veillent à ce que la réglementation soit respectée.

Créé en 1967, le Parc national des Pyrénées est l'un des dix parcs nationaux de France. Il s'étend sur 100 kilomètres, sur deux départements: les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques. Cet espace protégé s'étend sur six vallées : les vallées d'Aspe et d'Ossau, le val d'Azun, les vallées de Cauterets, de Luz-Gavarnie et d'Aure. Chacune possède des caractéristiques faisant d'elles des territoires exceptionnels.



La création du Parc national relayée par la presse

Le premier parc national est né en 1872 par une loi du Congrès des Etats-Unis signée par le président Ulysse Grant et déclarant la région de Yellowstone, dans le Wyoming, « Parc national ». Ce besoin de créer des espaces protégés intervient avec la révolution industrielle et le développement des grandes agglomérations.

Au début du XX^{ème} siècle, influencée par le **romantisme** et le modèle américain, la France réfléchit elle aussi à la création de parcs nationaux. Malgré de nombreuses délibérations, il faut attendre le 22 juillet 1960 pour que la loi établissant les parcs nationaux soit adoptée. Cette date marquera le point de

départ des créations successives des 10 parcs nationaux présents sur notre territoire. A ces parcs nationaux, il faut ajouter les réserves naturelles régionales et nationales ainsi que les parcs naturels régionaux.



Médaille portée par les agents de terrain au début du Parc national

L'objectif de ces espaces était à l'époque de protéger les paysages et de développer le tourisme. La création de parcs nationaux a d'ailleurs été demandée dans un premier temps pour « motif d'intérêt esthétique et artistique ». Avec le changement des mentalités et la prise de conscience de la fragilité des milieux naturels, cette conception évoluera jusqu'à celle que nous connaissons actuellement, orientée vers la préservation des écosystèmes et du patrimoine.

Les parcs nationaux français, tout comme les collèges, les universités et même les musées tels que le Louvre, sont des établissements publics nationaux disposant d'un conseil d'administration (élus, associations,...). Leurs missions sont multiples : connaître et protéger la biodiversité, les paysages et le patrimoine culturel, mettre le patrimoine à disposition de tous, renforcer les liens avec les acteurs locaux (habitants, élus, artisans, agriculteurs,...).

Mener à bien les différentes missions des parcs nationaux et développer l'économie des vallées sont des actions parfois difficiles à concilier mais pas incompatibles. Elles permettent de préserver un patrimoine unique pour les générations futures et rassemblent les différents acteurs autour d'un projet commun participant ainsi au dynamisme des vallées.

En 1980, panneau d'information



OBJECTIFS ET PROCESSUS DE CRÉATION

Des lieux de détente

Au XIX^{ème} siècle, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis, les citoyens fuient la ville, à la recherche d'une nature « sauvage » et de grands espaces. Ainsi, en 1898, John Muir, partisan américain de la création de parcs nationaux, résume la situation de la manière suivante : « Des milliers de citoyens, fatigués, énervés ou trop civilisés commencent à réaliser que partir à la montagne, c'est rentrer à la maison, que l'étendue sauvage est une nécessité et que les parcs nationaux et réserves sont sources de vie ». Un siècle plus tard, les parcs nationaux attirent de plus en plus de visiteurs.

La création des parcs nationaux : un long processus

La création des parcs nationaux résulte d'un processus lent et difficile. Ainsi, savais-tu que dès 1935, le Conseil national de la chasse envisageait la création d'un parc national dans la région de Cauterets et du Vignemale ? Malgré les nombreuses délibérations de la municipalité de Cauterets en faveur de ce parc national, il a fallu attendre 1967, soit 32 ans, pour que la vallée de Cauterets, accompagnée de cinq autres vallées pyrénéennes, constituent le Parc national des Pyrénées.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2017, 5 000 parcs nationaux existent dans le monde dont plus de 300 en Europe.

Couple de Gypaète barbu



ACTION MENÉE

Les parcs nationaux mènent de nombreuses actions dans les vallées : suivi et protection de la biodiversité, protection du patrimoine, éducation et sensibilisation à la protection de l'environnement, développement durable,...

Février 1969, recrutés depuis moins de deux années, les gardes-moniteurs du Parc national des Pyrénées sont pour la plupart des « fils du cru », fins connaisseurs du territoire et de sa culture.



VOCABULAIRE

Ecosystème :

Ensemble des êtres vivants ou biocénose associé au milieu dans lequel ces organismes vivent c'est-à-dire le biotope.

Pastoralisme :

Mode d'élevage fondé sur l'exploitation de la végétation naturelle. Les troupeaux sont déplacés en fonction des saisons afin de laisser à la végétation le temps de repousser.

Romantisme :

Mouvement culturel et littéraire européen apparu au XVIII^{ème} siècle en Allemagne et au XIX^{ème} siècle en France. Il privilégie l'expression du moi et les thèmes de la nature et de l'amour.

LE PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, UN TERRITOIRE D'EXCEPTION



Gardes-moniteurs en observation rapaces

Le premier parc national est né en 1872 aux Etats-Unis dans la région de Yellowstone. Au début du XXème siècle, l'idée de créer un parc national en France connaît elle aussi un certain succès. Suite à de nombreux débats passionnés, naissent les parcs nationaux français. Bien qu'inspirés des parcs américains, ils possèdent une organisation géographique qui leur est propre avec une zone centrale et une zone périphérique, aujourd'hui dénommées zone cœur et aire optimale d'adhésion.

D'abord conçus pour préserver les paysages et développer le tourisme, les parcs nationaux sont peu à peu devenus des espaces de protection et de conservation des **écosystèmes** mais aussi du patrimoine culturel. Ces espaces libres et ouverts à tous sont également des lieux de vie où cohabitent l'homme et la nature (**pastoralisme**, tourisme,...). Cette cohabitation est rendue possible grâce à une réglementation commune à tous les parcs nationaux français, basée sur le respect de l'autre et de la nature. Cette réglementation est plus souple dans l'aire optimale d'adhésion afin de permettre le développement économique des vallées. Les gardes-moniteurs suivent et surveillent la faune et la flore, mènent des actions de sensibilisation à l'environnement et veillent à ce que la réglementation soit respectée.

Créé en 1967, le Parc national des Pyrénées est l'un des dix parcs nationaux de France. Il s'étire sur 100 kilomètres, sur deux départements: les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques. Cet espace protégé s'étend sur six vallées : les vallées d'Aspe et d'Ossau, le val d'Azun, les vallées de Cauterets, de Luz-Gavarnie et d'Aure. Chacune possède des caractéristiques faisant d'elles des territoires exceptionnels.

Le Parc national des Pyrénées s'étend sur six vallées possédant chacune son identité propre. La vallée d'Aspe, avec le col du Somport, est un important lieu de passage des pèlerins de **Saint-Jacques-de-Compostelle** depuis le XIVème siècle. La vallée d'Ossau, dominée par le pic du Midi d'Ossau, est un haut lieu du pastoralisme. Le val d'Azun est la première vallée des Hautes-Pyrénées, la plus occidentale du département et également une des plus sauvages. La vallée de Cauterets est considérée comme le berceau du **pyrénéisme**. Un peu plus à l'est, se trouve la vallée de Luz-Gavarnie et le cirque de

Gavarnie, véritable amphithéâtre minéral dans lequel s'élève la cascade la plus haute de France métropolitaine (423 mètres). Enfin, la vallée d'Aure accueille les pins à crochets les plus hauts d'Europe avec un record d'altitude à 2 600 mètres.

Comme tous les parcs nationaux français, le Parc national des Pyrénées est organisé en deux parties : la zone cœur et l'aire optimale d'adhésion. La zone cœur du parc national concerne 15 communes (6 en Pyrénées-Atlantiques et 9 dans les Hautes-Pyrénées). Elle correspond à une zone dépourvue d'habitations permanentes et fait

l'objet d'une réglementation spécifique de protection des espèces, des habitats et du patrimoine culturel.

L'aire optimale d'adhésion est, quant à elle, répartie sur 6 vallées et comprend 84 communes (30 en Pyrénées-Atlantiques et 54 en Hautes-Pyrénées). Avec les communes qui acceptent de travailler avec lui, le parc national met en place des actions de valorisation du patrimoine (découverte du patrimoine naturel et culturel, sensibilisation à l'environnement) ainsi que des projets de développement durable.

Col du Somport,
vallée d'Aspe

Pic du Midi d'Ossau,
vallée d'Ossau

Massif du Balaitous,
val d'Azun

Pic du Vignemale,
vallée de Cauterets

Cirque de Gavarnie,
vallée de
Luz-Gavarnie

Réserve naturelle
nationale
du Néouvielle,
vallée d'Aure



LE TERRITOIRE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

Un territoire reconnu mondialement

De l'autre côté de la frontière, sur le versant espagnol, se trouve un autre parc national, le Parc national d'Ordesa et du Mont-Perdu qui a vu le jour en 1918. A eux deux, ils forment un vaste espace protégé.

Depuis 1997, une partie du Parc national des Pyrénées (cirques de Gavarnie, d'Estaubé, de Troumouse et de Barroude) et du Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu (vallées d'Ordesa, d'Anisclo et de Pineta) a été classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'**UNESCO**. Ce label constitue la reconnaissance mondiale de la valeur exceptionnelle et inestimable de ce patrimoine à la fois naturel et culturel.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Parc national des Pyrénées, créé en 1967, est le troisième parc national à avoir vu le jour en France, derrière la Vanoise et Port Cros créés tous deux en 1963. Chaque année plus de 1,5 million de visiteurs se rendent sur le territoire du Parc national des Pyrénées.



Elèves du collège Les Cinq Monts de Laruns en animation, cirque d'Anéou, vallée d'Ossau



ACTION MENÉE

Les communes qui choisissent de travailler avec le Parc national des Pyrénées adhèrent à une charte. Cette dernière correspond à un projet élaboré par le parc national, les élus, les associations, les habitants, etc. Son objectif est de définir les objectifs de protection dans les différentes zones du parc national (aménagement des villages, sensibilisation du public, préservation des ressources en eau,....).

Les communes ayant adhérées forment l'aire d'adhésion. En 2017, 65 communes ont adhéré.

Cirque de Barroude, vallée de la Géla, vallée d'Aure

VOCABULAIRE

Ecosystème :

Ensemble des organismes vivants ou biocénose associé au milieu dans lequel ces organismes vivent c'est-à-dire le biotope.

Pastoralisme :

Mode d'élevage fondé sur l'exploitation de la végétation naturelle. Les troupeaux sont déplacés

Pyrénéisme :

Courant qui allie à la fois découvertes scientifiques, exploits sportifs et culture. Il est né au XIXème siècle dans les Pyrénées.

Saint-Jacques-de-Compostelle :

Ville espagnole dans laquelle se trouve le tombeau de l'apôtre Jacques. Depuis le IXème siècle, des chrétiens de toute l'Europe viennent en pèlerinage pour s'y recueillir.

UNESCO :

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Créée en 1945, cette organisation a notamment pour objectif le maintien de la paix et de la sécurité par l'éducation, la culture, la science et la collaboration entre les nations.

MISSIONS ET RÉGLEMENTATION DU PARC NATIONAL

Gardes-moniteurs en observation rapaces

Le premier parc national est né en 1872 aux Etats-Unis dans la région de Yellowstone. Au début du XX^{ème} siècle, l'idée de créer un parc national en France connaît elle aussi un certain succès. Suite à de nombreux débats passionnés, naissent les parcs nationaux français. Bien qu'inspirés des parcs américains, ils possèdent une organisation géographique qui leur est propre avec une zone centrale et une zone périphérique, aujourd'hui dénommées zone cœur et aire optimale d'adhésion.

D'abord conçus pour préserver les paysages et développer le tourisme, les parcs nationaux sont peu à peu devenus des espaces de protection et de conservation des **écosystèmes** mais aussi du patrimoine culturel. Ces espaces libres et ouverts à tous sont également des lieux de vie où cohabitent l'homme et la nature (**pastoralisme**, tourisme,...). Cette cohabitation est rendue possible grâce à une réglementation commune à tous les parcs nationaux français, basée sur le respect de l'autre et de la nature. Cette réglementation est plus souple dans l'aire optimale d'adhésion afin de permettre le développement économique des vallées. Les gardes-moniteurs suivent et surveillent la faune et la flore, mènent des actions de sensibilisation à l'environnement et veillent à ce que la réglementation soit respectée.

Créé en 1967, le Parc national des Pyrénées est l'un des dix parcs nationaux de France. Il s'étire sur 100 kilomètres, sur deux départements: les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques. Cet espace protégé s'étend sur six vallées : les vallées d'Aspe et d'Ossau, le val d'Azun, les vallées de Cauterets, de Luz-Gavarnie et d'Aure. Chacune possède des caractéristiques faisant d'elles des territoires exceptionnels.



Identification d'un papillon de jour

Le Parc national des Pyrénées mène de nombreuses actions sur le terrain. Il a néanmoins trois missions essentielles : la connaissance des patrimoines naturel et culturel, le développement durable du territoire et mettre ce patrimoine à la disposition de tous. Cette dernière mission permet à tous, habitants ou visiteurs, d'apprendre à connaître le territoire sur lequel ils se trouvent, à l'apprécier et ainsi à le préserver.

Comme tu as pu le remarquer, tu peux te promener librement dans le parc national. Cet espace est ouvert à tous mais est aussi très protégé. La réglementation n'est bien sûr pas la même dans la zone cœur du parc national et dans l'aire optimale d'adhésion. Dans cette dernière, elle est plus souple afin de permettre à la fois la protection des patrimoines et le développement des activités humaines indispensables aux vallées. Elle est en revanche plus stricte en

zone cœur afin de protéger au mieux la **biodiversité**. Des panneaux indiquant des informations et rappelant les interdictions sont placés au début des chemins de randonnées.

Les gardes-moniteurs ont un rôle majeur dans le fonctionnement du parc national, ils connaissent parfaitement le terrain et la nature. Ils réalisent des actions de suivis scientifiques (faune, flore, patrimoine culturel, etc.) de sensibilisation et d'animations. Ils veillent aussi au respect de la réglementation dans la zone cœur du parc national.

Elèves revégétalisant leur commune avec des plantes locales



Sortie accompagnée par un garde-moniteur au Cirque de Troumouse, vallée de Luz-Gavarnie



RÉGLEMENTER POUR PRÉSERVER

La réglementation

La réglementation, en zone cœur, permet de protéger au mieux la biodiversité et d'assurer la sécurité de tous. En voici les principales règles :



Préservation et activités humaines

Plus de 40 000 habitants vivent dans l'aire optimale d'adhésion du parc national tandis que dans la zone cœur, seuls quelques 200 bergers y séjournent durant l'été. L'organisation géographique des parcs nationaux a permis de concilier à la fois ces activités humaines et la préservation des écosystèmes. Ainsi le Parc national des Pyrénées abrite dans sa zone cœur, 75 des 167 espèces de la faune française de mammifères.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les gardes-moniteurs du parc national sont commissionnés et assermentés. Ils ont un pouvoir de police. Lorsqu'une infraction est constatée, ils peuvent dresser un procès-verbal.

Présentation de la réglementation de la zone cœur à des scolaires

ACTION MENÉE

Le Parc national des Pyrénées est un acteur dynamique du territoire et un partenaire permanent de la vie locale. En zone cœur, il mène des études sur le terrain (observations, inventaires). Certaines espèces sont réintroduites, des sorties accompagnées sont organisées. Dans l'aire optimale d'adhésion, il œuvre pour un développement durable des vallées : réalisation d'actions de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine auprès des scolaires ou des habitants, mise en valeur des savoir-faire locaux,...

Bouquetin ibérique réintroduit en vallée de Cauteirets



VOCABULAIRE

Biodiversité :

Terme utilisé dans la majorité des cas pour représenter l'ensemble des êtres vivants, microorganismes, plantes, champignons et animaux, ainsi que les interactions qui les relient entre eux et au milieu dans lequel ils vivent.

Ecosystème :

Ensemble des organismes vivants ou biocénose associé au milieu dans lequel ces organismes vivent c'est-à-dire le biotope.

Espèce :

Ensemble des organismes vivants susceptibles de se reproduire entre eux et d'avoir des descendants interféconds.

Pastoralisme :

Mode d'élevage fondé sur l'exploitation de la végétation naturelle. Les troupeaux sont déplacés en fonction des saisons afin de laisser à la végétation le temps de repousser.